

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER

en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer La Défense, le

1 7 MAI 2010

Direction des services de transport Sous-direction de la sécurité des transports ferroviaires et collectifs et de la régulation ferroviaire Bureau de de la sécurité et de l'intéropérabilité des transports auidés Le Directeur général des infrastructures, des transports et de la mer

à

Affaire suivie par : Annie Dauvilliers

annie.dauvilliers@developpement-durable.gouv.fr Tél. 01 40 81 87 42- Fax: 01 40 81 16 61 Monsieur le Directeur du Bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre

Objet : rapport d'enquête technique concernant la collision entre un TER et un autocar survenue le 2 juin 2008 au passage à niveau n°68 d'Allinges (74).

Par lettre du 23 février 2010 vous m'avez transmis le rapport établi par le BEA-TT sur l'accident survenu le 2 juin 2008 sur le passage à niveau n° 68 d'Allinges (Haute-Savoie).

Ce rapport comprend trois recommandations à l'adresse du SETRA et de la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer.

Les recommandations R 2 et R 3 préconisent de compléter l'arrêté du 18 mars 1991 relatif au classement, à la réglementation et à l'équipement des passages à niveau afin d'une part, de préciser que le délai de fermeture d'un passage à niveau doit permettre à tout véhicule routier lourd autorisé, s'engageant au moment de l'annonce d'un train, d'avoir dégagé la barrière d'entrée du sens de circulation opposé avant que celle-ci ne s'abaisse et d'autre part, de traiter le cas de feux rouges clignotants additionnels qui peuvent être installés à l'arrière des feux de droite des passages à niveau.

Je vous indique que le processus de modification de cet arrêté a débuté, la concertation avec les partenaires concernés étant engagée (Réseau ferré de France, SNCF et Délégation à la sécurité et à la circulation routières).

Le Directeur général des infrastructures, des transports et de la mer

Burery Daniel BURSAUX

Copie à :

Ressources, territoires, habitats et logement Énergie et climat Développement durable Prévention des risques Infrastructures, transports et me-

Présent pour l'avenir